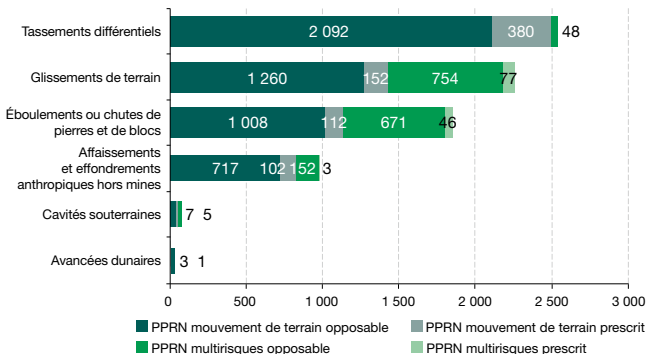


Prévention des mouvements de terrain

NOMBRE DE COMMUNES COUVERTES PAR UN PPRN* MOUVEMENTS DE TERRAIN PAR TYPE D'ALÉA, EN 2023



* Plan de prévention des risques naturels.

Champ : France.

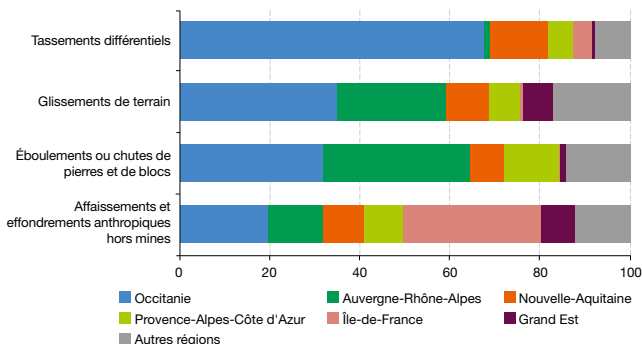
Source : DGPR, Gaspar, juin 2023. Traitements : SDES, 2023

Les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) sont mis en place pour prescrire des mesures visant à réduire l'exposition des biens (constructions nouvelles, biens existants) et des personnes dans les zones à risques.

Les PPRN mouvements de terrain opposables (approuvés), y compris les PPRN multirisques, concernent plus de 6 800 communes : 2 140 pour l'aléa « tassements différentiels » (retrait-gonflement des argiles), 2 014 pour les glissements de terrain, 1 679 pour les éboulements ou chutes de pierres et de blocs, 869 pour les affaissements et effondrements anthropiques hors mines, 68 pour les cavités souterraines, 31 pour les avancées dunaires. La part des PPRN non encore approuvés (prescrits) varie selon les types d'aléas.

RÉPARTITION DES PPRN* PAR RÉGION POUR LES QUATRE PRINCIPAUX TYPES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN EN 2022

En %



* Plan de prévention des risques naturels.

Champ : France. PPRN mouvements de terrain y compris PPRN multirisques.

Source : DGPR, Gaspar, juin 2023. Traitements : SDES, 2023

Quatre régions concentrent 88 % des PPRN tassements différentiels : Occitanie (65,5 %), Nouvelle-Aquitaine (12,5 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (5,5 %), Centre-Val de Loire (5 %), avec toutefois des taux de couverture faible pour les deux dernières. L'Occitanie concentre également le plus de PPRN glissements de terrain (36,5 %), suivie par Auvergne-Rhône-Alpes (25,5 %), Nouvelle-Aquitaine (10 %), Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur (7 % chacune). Ces régions couvrent en effet des zones montagneuses (Alpes, Pyrénées, Massif central, Vosges).

Quatre régions concentrent plus des trois quarts des PPRN éboulements ou chutes de pierres et de blocs : Auvergne-Rhône-Alpes (32 %), Occitanie (31 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (12 %), Nouvelle-Aquitaine (7,5 %). Enfin, six régions sont particulièrement concernées par les PPRN affaissements et effondrements anthropiques hors mines : Île-de-France (30,5 %), Occitanie (19,5 %), Auvergne-Rhône-Alpes (12 %), Nouvelle-Aquitaine (9 %), Hauts-de-France (8 %) et Grand Est (7,5 %).